Al-WaSSiTiyya

Epître sur la foi islamique
Sheykh al-Islam Ibn Taymiya

La foi en Allah

Louange à Allah qui envoya Son Messager avec la guidance (hudâ) et la Religion Vraie (Dînu-l-haqq) pour la faire prévaloir sur toute autre religion ; Allah suffit comme Témoin.

Je témoigne qu'il n'y a de dieu qui merite l'adoration en toute verite qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé, en attestant Son existence et Son unicité (Tawhîd) à la fois.

Je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé - Que la prière soit sur lui, sur sa famille et ses Compagnons et qu'Allah leur accorde salut et davantage encore.

Voici le credo du groupe qui aura le salut, et qui aura d'Allah assistance jusqu'au jour où se dressera l'Heure ; c'est la croyance des gens de la Tradition et du Consensus (Ahl as-sunna wal-Jamâ'a), elle revient à ajouter foi en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, en la Résurrection après la mort et en le destin imparti en bien ou en mal.

Participe de la foi en Allah, le fait de croire à la description que Allah a donnée de Lui-même dans Son Livre, et à celle qu'en fait Son Messager Muhammad , sans déformation, ni négation (Ta'til), sans s'interroger sur le comment de ses attributs (Takyîf) et sans anthropomorphisme (Tamthîl). Les Gens de la Tradition et du Consensus pensent que "Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant." (S.42 , V.11). Ils ne nient rien de la description qu'Il a donnée de Lui-même. Ils n'altèrent pas le sens des paroles révélées, ne L'offensent pas dans Ses noms et ne dénaturent pas le sens de Ses versets (Ayât). Ils ne comparent pas non plus les attributs d'Allah à ceux de Ses créatures, car Allah n'a ni homonyme ni égal à Lui. Il ne peut être connu par analogie avec Ses créatures - Gloire à Lui et qu'Il soit exalté - car Il se connaît et connaît tout ce qui est en dehors de Lui mieux que quiconque. Il n'est pas plus Véridique que Lui lorsqu'Il parle ni plus beau récit que le Sien.

Ses Envoyés sont véridiques et foi a été ajoutée à leur mission, contrairement à ceux qui disent sur Allah ce qu'ils ne savent pas. C'est pourquoi Allah le Glorieux et le Très-Haut dit : "Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent ! Et paix sur les Messagers, et louange à Allah, Seigneur de l'univers ! " (S/37, V/180-182). Il s'est déclaré au-dessus des attributs que Lui ajoutent les contradicteurs des Envoyés, puis Il a salué Ses Messagers car leurs propos portent la marque de la perfection.

Touchant Ses descriptions et Ses attributs. Allah recourt aussi bien à la négation (Nafy) qu'à l'affirmation (lthbâth). Les Gens de la Tradition et du Consensus ne s'écartent pas du Message apporté par les Envoyés, car il représente la voie rectiligne, celle des gens qu'Allah a gratifiés : Prophètes, véridiques, martyrs et vertueux.

Les attributs d'Allah dans le Coran

Participent des attributs divins les descriptions suivantes que fait Allah de Sa Personne :

* Dans la sourate 112 (Al-lkhlâs : le culte pur) qui vaut le tiers du Coran, Allah dit : «Dis : "Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui".»

* Dans le verset (S/2, V/255) le plus important de Son Livre où Il dit : «Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même "al-Qayyum". Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône "Kursiy" déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.» (S.2 / V.255). C'est pourquoi, celui qui, la nuit, récite ce verset, se place sous la protection d'Allah ; aucun démon ne l'approche jusqu'au matin.

* Dans la sourate 25, verset 58 : «Et place ta confiance en Le Vivant qui ne meurt jamais.»

* Dans la sourate 57, verset 3: «C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et Il est Omniscient»

* Dans la sourate 34, versets 1-2 : «...Et c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur. Il sait qui pénètre en terre et qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y remonte...»

* Dans la sourate 6, verset 59 : «C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.»

* Dans la sourate 41, verset 47 et dans la sourate 35, verset 11 : «...aucune femelle ne conçoit ni ne met bas sans qu'Il n'en ait connaissance....»

* Dans la sourate 65, verset 12 : «...afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de [Son] savoir.»

* Dans la sourate 51, verset 58 : «...Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable.»

* Dans la sourate 42, verset 11 : «...Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.»

* Dans la sourate 4, verset 58 : «...Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout.»

* Dans la sourate 18, verset 39 : «En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu : "Telle est la volonté (et la grâce) d'Allah ! Il n'y a de puissance que par Allah".»

* Dans la sourate 2, verset 253 : «...Parmis eux il en est à qui Allah à parlé...»

* Dans la sourate 5, verset l : «...Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'ihram . Allah en vérité, décide ce qu'Il veut.»

* Dans la sourate 6, verset 125 : «Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam . Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel....»

* Dans la sourate 2, verset 195 : «...Et faite le bien. Car Allah aime les bienfaisants.»

* Dans la sourate 49, verset 9 : «...soyez équitables car Allah aime les équitables.»

* Dans la sourate 9, verset 7 : «...Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux.»

* Dans la sourate 2, verset 222 : «...Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient.»

* Dans la sourate 3, verset 31 : «Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera...»

* Dans la sourate 5, verset 54 : «... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime...»

* Dans la sourate 61, verset 4 : «Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé.»

* Dans la sourate 85, verset 14 : «Et c'est Lui le Pardonneur, le Tout Affectueux»

* Dans la sourate 40, verset 7 : «..."Seigneur ! tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science...»

* Dans la sourate 33, verset 43 : «... Il est Miséricordieux envers les croyants.»

* Dans la sourate 7, verset 156 : «...Ma miséricorde embrasse toute chose...»

* Dans la sourate 6, verset 54 : «...Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde... »

* Dans la sourate 46, verset 8 et la sourate 10, verset 107 : «... Et c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux.»

* Dans la sourate 12, verset 64 : «...Allah est le meilleur gardien, et Il est Le plus Miséricordieux des miséricordieux !»

* Dans la sourate 5, verset 119, la sourate 9, verset 100, la sourate 58, verset 22 et la sourate 98, verset 8 : «...Allah les a agréés et eux L'ont agréé.»

* Dans la sourate 4, verset 93 : «Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit ...»

* Dans la sourate 47, verset 28 : «Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément...»

* Dans la sourate 43, verset 55 : «Puis lorsqu'ils Nous eurent irrité, Nous Nous vengeâmes d'eux...»

* Dans la sourate 9, verset 46 : «...Mais leur départ répugna à Allah; Il les a rendus paresseux...»

* Dans la sourate 61, verset 3 : «C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas.»

* Dans la sourate 2, verset 210 : «Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ? ...»

* Dans la sourate 6, verset 158 : «Qu'attendent-ils ? Que les Anges leur viennent ? Que vienne ton Seigneur ? Ou que viennent certains signes de ton Seigneur ? ...»

* Dans la sourate 89, versets 21-22 : «Prenez garde ! Quand la terre sera complètement pulvérisée, et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang, »

* Dans la sourate 25, verset 25 : «Et le jour où le ciel sera fendu par les nuages et qu'on fera descendre des Anges»

* Dans la sourate 55, verset 27 : «[Seule] subsistera La Face [Wajh] de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse.»

* Dans la sourate 28, verset 88 : «...Tout doit périr, sauf Son Visage ...»

* Dans la sourate 38, verset 75 : «...qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? ...»

* Dans la sourate 5, verset 64 : «Et les Juifs disent : "La main d'Allah est fermée ! " Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. ...»

* Dans la sourate 52, verset 48 : « et supporte patiemment la décision de ton Seigneur. Car en vérité, tu es sous Nos yeux...»

* Dans la sourate 54, versets 13-14 : «Et Nous le portâmes sur un objet [fait] de planches et de clous [l'arche], voguant sous Nos yeux : récompense pour celui qu'on avait renié [Noé].»

* Dans la sourate 20, versets 39 : «...Et J'ai répandu sur toi une affection de Ma part , afin que tu sois élevé sous Mon oeil.»

* Dans la sourate 58, verset l : «Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant.»

* Dans la sourate 3, verset 181 : «Allah a certainement entendu la parole de ceux qui ont dit : "Allah est pauvre et nous somme riches"... »

* Dans la sourate 43, verset 80 : «Ou bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations ? Mais si ! Nos Anges prennent note auprès d'eux.»

* Dans la sourate 20, verset 46 : «Il dit : "Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois.»

* Dans la sourate 3, verset 54 : «Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot. Et c'est Allah qui sait le mieux leur machination !»

* Dans la sourate 27, verset 50 : «Ils ourdirent une ruse et Nous ourdîmes une ruse sans qu'ils s'en rendent compte.»

* Dans la sourate 86, verset 15-16 : «Ils se servent d'une ruse, et Moi aussi Je me sers de Mon plan.»

* Dans la sourate 4, versets 149 : «Que vous fassiez du bien, ouvertement ou en cachette, ou bien que vous pardonniez un mal... Alors Allah est Pardonneur et Omnipotent.»

* Dans la sourate 24, verset 22 : «...Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? et Allah est Pardonneur et Miséricordieux !»

* Dans la sourate 63, verset 8 : «...Or c'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son messager et aux croyants.»

* Dans la sourate 38, verset 82 : « "Par Ta puissance ! dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous»

* Dans la sourate 55, verset 78 : «Béni soit le Nom de ton Seigneur, Plein de Majesté et de Munificence !»

* Dans la sourate 19, verset 65 : «Adore-Le donc, et sois constant dans Son adoration. Lui connais-tu un homonyme ? »

* Dans la sourate 112, verset 4 : «Et nul n'est égal à Lui.»

* Dans la sourate 2, verset 22 : «...ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).»

* Dans la sourate 2, verset 165 : «Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah...»

* Dans la sourate 17, verset 111 : «Et dis : "Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de protecteur de l'humiliation". Et proclame hautement Sa grandeur.»

* Dans la sourate 64, verset l : «Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah. A Lui la royauté et à Lui les louanges. Et Il est Omnipotent.»

* Dans la sourate 25, verset l : «Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers.»

* Dans la sourate 25, verset 2 : «Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne S'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions.»

* Dans la sourate 23, versets 91-92 : «Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créés et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Allah ! Il est Supérieur à tout ce qu'ils décrivent. [Il est] Connaisseur de toute chose visible et invisible ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent ! »

* Dans la sourate 16, verset 74 : «N'attribuez donc pas à Allah des semblables. Car Allah sait, tandis que vous ne savez pas.»

* Dans la sourate 7, verset 33 : «Dis : "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas".»

L'établissement sur le Trône (istawa') revient dans sept endroits du Coran :

* Dans la sourate 7, verset 54 : «Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi "istawa" sur le Trône...»

* Dans la sourate 10, verset 3 : «Votre Seigneur est Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi "Istawa" sur le Trône...»

* Dans la sourate 13, verset 2 : «Allah est Celui qui a élevé [bien haut] les cieux sans piliers visibles. Il S'est établi [istawa] sur le Trône...»

* Dans la sourate 20, verset 5 : «Le Tout Miséricordieux S'est établi "Istawa" sur le Trône.»

* Dans la sourate 25, verset 59 : «C'est Lui qui, en six jours, a créé les cieux, la terre et tout ce qui existe entre eux, et le Tout Miséricordieux S'est établi "Istawa" ensuite sur le Trône...»

* Dans la sourate 32, verset 4 : «Allah qui a créé en six jours les cieux et la terre, et ce qui

est entre eux. Ensuite Il S'est établi "Istawa" sur le Trône.»

* Dans la sourate 57, verset 4 : «C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours puis Il S'est établi sur le Trône...»

[Dans beaucoup d'autres endroits encore du Coran, l'on lit de Allah les descriptions suivantes] :

* Dans la sourate 3, verset 55 : «(Rappelle-toi) quand Allah dit : "ô Jésus, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers Moi...»

* Dans la sourate 4, verset 158 : «mais Allah l'a élevé vers Lui...»

* Dans la sourate 35, verset 10 : «...vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action...»

* Dans la sourate 40, versets 36-37 : «Et Pharaon dit : "ô Haman, bâtis-moi une tour : peut-être atteindrai-je les voies, les voies des cieux, et apercevrai-je le Dieu de Moïse; mais je pense que celui-ci est menteur"... »

* Dans la sourate 67, verset 17 : «Ou êtes-vous à l'abri que Celui qui au ciel envoie contre vous un ouragan de pierres ? Vous saurez ainsi quel fut Mon avertissement.»

* Dans la sourate 57, verset 4 : «C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours puis Il S'est établi sur le Trône; Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, et ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites.»

* Dans la sourate 58, verset 7 : «...Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera, au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient.»

* Dans la sourate 9, verset 40 : «..."Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous."...»

* Dans la sourate 20, verset 46 : «Il dit : "Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois.»

* Dans la sourate 16, verset 128 : «Certes, Allah est avec ceux qui [L'] ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants.»

* Dans la sourate 8, verset 46 : «...Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants.»

* Dans la sourate 2, verset 249 : «..."Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse ! Et Allah est avec les endurants".»

* Dans la sourate 4, verset 87 : «...Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?»

* Dans la sourate 4, verset 122 : «...Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?»

* Dans la sourate 5, verset 116: «(Rappelle-leur) le moment où Allah dira : "ô Jésus, fils de Marie,... »

* Dans la sourate 6, verset 115 : «Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité...»

* Dans la sourate 4, verset 164 : «...Allah a parlé à Moïse de vive voix.»

* Dans la sourate 2, verset 253 : «...Il en est à qui Allah a parlé...»

* Dans la sourate 7, verset 143 : «Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé,...»

* Dans la sourate 19, verset 52 : «Du côté droit du Mont (Sinaï) Nous l'appelâmes et Nous le fîmes approcher tel un confident.»

* Dans la sourate 26, verset 10 : «Et lorsque ton Seigneur appela Moïse : "Rends-toi auprès du peuple injuste,»

* Dans la sourate 7, verset 22 : «...Et leur Seigneur les appela : "Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre ?»

* Dans la sourate 28, verset 62 : «Et le jour où Il les appellera, Il dira : "Où sont ceux que vous prétendiez être Mes associés ? "»

* Dans la sourate 28, verset 65 : «Et le jour où Il les appellera et qu'Il dira : "Que répondiez-vous aux Messagers ? "»

* Dans la sourate 9, verset 6 : «Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah...»

* Dans la sourate 2, verset 75 : «...alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment .»

* Dans la sourate 48, verset 15 : «...Ils voudraient changer la parole d'Allah. Dis : "Jamais vous ne nous suivrez : ainsi Allah a déjà annoncé"...»

* Dans la sourate 18, verset 27 : «Et récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut changer Ses paroles...»

* Dans la sourate 27, verset 76 : «Ce Coran raconte aux enfants d'Israël la plupart des

sujets sur lesquels ils divergent»

* Dans la sourate 6, versets 92 et 155 : «Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre... »

* Dans la sourate 59, verset 21 : «Si Nous avions fait descendre ce Coran sur une montage, tu l'aurais vu s'humilier et se fendre par crainte d'Allah...»

* Dans la sourate 16, versets 101-103 : «Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. Dis : "C'est le Saint Esprit [Gabriel] qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur en toute vérité, afin de raffermir [la foi] de ceux qui croient, ainsi qu'un guide et une bonne annonce pour les Musulmans. Et Nous savons parfaitement qu'ils disent : "Ce n'est qu'un être humain qui lui enseigne (le Coran)". Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe], et celle-ci est une langue arabe bien claire.»

* Dans la sourate 75, verset 22 : «Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants»

* Dans la sourate 83, versets 23 et 35 : «sur les divans, ils regardent.»

* Dans la sourate 10, verset 26 : «A ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage...»

* Dans la sourate 50, verset 35 : «Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore.»

Les Attributs d'Allah dans la sunnah du Prophète

La Tradition explique le Coran et en indique le sens. Obligation est faite aussi [aux musulmans] d'ajouter foi aux descriptions que donne de Son Seigneur, le Puissant, le Majestueux, l'Envoyé d'Allah , dans les hadiths authentiques, lesquels sont admis par les gens de la connaissance (Ma'rifa). De ces hadiths, nous soulignerons les suivants :

* «Notre Seigneur descend, chaque nuit dans le ciel le plus proche, lorsqu'il ne reste qu'un tiers de la nuit. Il dit : «Qui M'invoque, que Je puisse l'exaucer ? Qui Me présente sa requête, que Je puisse la satisfaire ? Qui Me demande absolution, que Je puisse la lui accorder ?» [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

* «Certes Allah se rejouit du repentir de Son serviteur ('abd) plus que ne se réjouit l'un de vous lorsqu'il retrouve [par hasard] sa monture après l'avoir perdue. » [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

* «Allah se réjouit de voir entrer au Paradis deux hommes dont l'un a tué l'autre.« l'un d'eux trouve la mort en combattant pour la cause d'Allah. Allah accepte le repentir de son meurtrier qui devient musulman et trouve à son tour la mort sur la voie d'Allah. » [Rapporté par Al- Bukhârî et Muslim]

* «Notre Seigneur s'étonne [1] de la désesprérance de Ses serviteurs et de l'arrivée de Son bien. Il vous voit humiliés et réduits au désespoir. Il se réjouit, sachant votre délivrance proche.» [rapporté par ibn majah, ahmad, abou dawoud, attayalisi et d'autres]

* «On ne cessera de jeter Ces damnés en Enfer et celui-ci répondra : "Y en a-t'il encore ? jusqu'au moment ou le Seigneur de la Toute-Puissance y posant son pied -ou son talon selon une autre version-, celui-ci se replie sur lui-même, criant : «Suffit !. Suffit !.» [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

* «Allah leTrès-Haut dira : «Ô Adam !.» Celui-ci répondra : «Me voilà [Seigneur]». Une voix dira alors : « Allah t'ordonne de faire sortir de ta descendance ceux qui sont destinés au Feu.» [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

* «Il n 'est personne [parmi vous] à qui son Seigneur ne parlera [le Jour de la résurrection] sans intermédiaire.» [Sahih Al-Jâmi' As-Saghîr].

* Rendant visite à un malade, l'Envoyé d'Allah récita l'incantation suivante : «Notre Seigneur Allah qui êtes au Ciel. Sanctifié soit Ton Nom ! Ton commandement s'accomplit dans le ciel et sur la terre. Ta miséricorde est dans le ciel, descends-la sur terre. Pardonne nos péchés et nos fautes. Tu es le Seigneur des hommes de Bien. Descends [un peu] de Ta miséricorde et de Ta guérison pour que guérisse cet homme souffrant.» [Hadith bon rapporté notamment par Abu Dâwud].

* «Que n'ayez-vous-pas confiance en moi, alors que je jouis de la confiance de Celui qui est au ciel ? » [Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî et l'imam Ahmad].

* «...et le trone est au dessus de l eau, et Allah est au dessus du trone. Et Il sait en quelle situation vous êtes. » [Hadith bon rapporté, entre autres, par Abu Dâwud].

* S'adressant à une esclave, l'Envoyé d'Allah demanda : « Où est Allah ? » Elle repondit : «Au ciel [fi sama]! » Il lui demanda : « Qui suis-je ? » Elle dit: «Tu es l'Envoyé d'Allah.» Et le Prophète de dire [s'adressant à son maître] : «Affranchis-la. Elle est croyante.» [rapporté par Muslim]

* «La meilleure foi est que tu sache qu'Allah est avec toi où que tu soit.» [Hadith bon rapporté par At Tabarâni et abû Na'im].

* «Quand l'un de vous s'apprête à faire la prière, qu'il ne crache ni devant lui, Car Allah est devant lui. Qu'il ne crache pas non plus à sa droite. Mais qu'il crache à sa gauche ou sous ses pieds.» [Rapporté par Al Bukhâri et Muslim].

* «Allah, Seigneur des sept cieux et de la terre, Seigneur du Trône sublime. Toi [qui est] Notre Seigneur et le Seigneur de tout ! Toi qui fais fendre le grain et le noyau, Toi qui as fait descendre la Torah, l'Injil et le Coran ! Je demande Ta protection contre les méfaits de mon âme et contre ceux de tout être soumis à Ton Pouvoir. Tu es le Premier et il n'est rien avant Toi. Tu es l'Ultime et il n'est rien après Toi.Tu es l'Apparent et il n'est rien au-dessus de Toi. Tu es le Caché et il n'est rien en deçà de Toi. Paie ma dette et mets-moi à l'abri de la pauvreté. » [Rapporté par Muslim, Abu Dâwud, At-Tirmidhî et Ahmad].

* A ses compagnons qui, évoquant Allah, élevaient leurs voix, l'Envoyé de Dieu dit : « Ô gens ! Contenez-vous ! Celui que vous évoquez [invoquez] n'est ni sourd ni absent. Il est Celui qui entend tout et voit tout et il est plus proche de l'un de vous que ne l'est le cou de sa monture.» [Al-Bukhârî, Abu Dâwud et l'imam Ahmad].

* «Vous verrez Votre Seigneur [de vos yeux] comme vous voyez la lune à son plein quartier. Personne ne pourra usurper votre droit de Le voir. Aussi, ne vous laissez pas détourner de la prière du petit-matin et de cette de l'après-midi. » [Al-Bukhârî et Muslim].

Il est d'autres hadiths du même genre qui décrivent Allah d'une description que l'Envoyé d'Allah tient de Son Seigneur Lui-même.

[1] Ibn taymiya l'a rendu bon (comme dans al aquida al wasitiya), ainsi que Albani dans " assahiha (2810) ", Ibn al qayim l'a rendu authentique dans son livre " zad al ma'ad". C'est un étonnement qui ne vient pas après une ignorance, C'est un étonnement de satisfaction.

La foi du groupe qui sera sauvé

Ce groupe est celui des gens de la Tradition [Sunna] et du Consensus []amâ'a], lesquels ajoutent foi à ces hadiths, comme aux descriptions que Allah fait de Lui-même dans Son Livre inattaquable, sans les déformer, les nier ou s'interroger sur le comment des attributs d'Allah (Takyîf) et sans anthropomorphisme (Tamthîl). Ils représentent [par rapport aux autres groupes de la communauté musulmane] le juste milieu, de la même manière que la communauté musulmane figure [au sein des communautés] la médialité.

La position des gens de la Tradition et du Consensus est [sur le chapitre des attributs d'Allah pureté à Lui et exalté soit-ll] médiane entre les partisans du dépouillement absolu d'Allah [Mu'attila - Jahmiyya] [1] et les anthropomorphistes [Al-Muchabbiha].

La position des gens de la Tradition et du Consensus est [sur le chapitre des attributs d'Allah pureté à Lui et exalté soit-ll] médiane entre les partisans du dépouillement absolu d'Allah [Mu'attila - Jahmiyya] et les anthropomorphistes [Al-Muchabbiha].

Leur position au sujet des Actes d'Allah le Très-Haut est également médiane entre celle des fatalistes [jabriyya] [2] et celle des partisans du libre arbitre [Qadariyya] [3].

Touchant la Menace divine de châtiment [Wa'îd], ils adoptent une position de juste milieu entre les partisans de l'ajournement jusqu'au Jour dernier de la sanction des actes humains [Murji'a] [4] et ceux de la menace divine de châtiment [Wa'îdiyya] : partisans du libre arbitre ou autres.

Sur la définition de la foi [Îmân]et de la religion [Dîn], leur position est médiane entre les partisans de la liberté absolue [Harûriyya] et les rationalistes [Mu'tazila][5], d'une part, et entre les Murji'a et les Jahmiyya, d'autre part.

En ce qui concerne les compagnons de l'Envoyé d'Allah , ils se placent entre les Rawâfid [6] et les Kharijites [7].

[1] Jahmiyya : secte qui niait le caractère incréé du Coran, ainsi que les attributs divins

[2] Jabriyya : secte qui affirmait que les actes humains sont créés par Allah, l'homme étant, «comme une plume à la merci des vents », soumis à une contrainte divine. Elle nie aussi les attributs divins sous prétexte d'abolir toute ressemblance entre le Créateur et Ses créatures.

[3] Qadariyya : secte qui niait le décret divin «Qadar », affirmait le libre arbitre et professait que le Coran est créé.

[4] Murji'a : cette secte soutenait que la foi suffit pour le salut de l'homme, et prônait l'ajournement - jusqu'au jour de la Résurrection - de tout jugement quant aux actes de l'homme.

[5] Les Mu'tazilites soutinrent qu'un individu qui avait commis de graves péchés sans s'en repentir n'était ni un musulman ni un infidèle mais se situait entre les deux. Leur insistance fondamentale portait cependant sur l'unicité absolue et la justice d'Allah. Ils déclaraient que Allah est une essence pure, sans attributs, que le Coran est la parole créée d'Allah, et que l'homme crée ses propres actes.

[6] Les Rawâfid; c'est le nom donné au chiites, laquelle considère 'Alî lbn Abî Tâlib (DAS) comme successeur légitime de l'Envoyé d'Allah et voit en Abu Bakr, 'Umar et 'Uthmân (DAS) des usurpateurs.

[7] Les kharijites soutiennent que commettre des péchés graves, sans véritable repentir, exclut un musulman, même pratiquant, de la communauté islamique.

De l'établissement sur le Trône [Istiwâ'] et
de l'Omniprésence divine par Sa Science [Ma'iyya]

Procède aussi de la foi en Allah, le fait de croire en ce que Allah indique dans Son Livre ainsi que ce que rapporte la Tradition notoire [Mutawâtir] et qui font l'unanimité des Anciens [Salaf] ; à savoir que Allah - Gloire à Lui - est établi sur Son Trône, au-dessus des cieux, très élevé sur Ses créatures, bien qu'Il soit avec elles là où elles sont, sachant ce qu'elles font. C'est ce qui se dégage de la parole divine suivante : "C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours puis Il S'est établi sur le Trône ; Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, et ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah observe parfaitement ce que vous faites." (S.57 / V.4)

Il ne faut pas comprendre par cette expression «Il est avec vous» qu'Allah est mêlé à Ses créatures. La langue [arabe] n'implique pas cette acception. Une telle intelligence va à l'encontre du consensus des Anciens. Qui plus est, la nature selon laquelle Allah a créé les Hommes [Fitra] ne l'admet pas. La lune, qui est des signes d'Allah le plus petit, se trouve dans le ciel, mais elle est avec l'Homme, voyageur ou non, où qu'il soit. Ainsi, découle de la seigneurialité [Rubûbiyya] d'Allah - pureté à Lui - notamment le fait qu'Il soit [établi] sur le Trône, observe (Raqîb) Ses créatures, les surveille (Muhaymin) et le fait qu'Il ait connaissance de ce qu'elles font.

Ces paroles que souligne [dans le Livre] Allah - pureté à Lui - à savoir qu'Il est sur le Trône, mais avec nous - indiquent une vérité à prendre au sens propre, qui ne doit pas être déformée. Cependant, ces paroles doivent être mises au-dessus des suppositions non fondées [Kâdhiba]. Il en est ainsi, par exemple, de prétendre que le passage «Il est dans le ciel» signifie littéralement que la voûte céleste Le porte et L'ombrage. Cette conception est fausse pour l'ensemble des gens de science et de foi. Le Siège d'Allah s'étend effectivement à la fois sur les cieux et la terre. C'est Allah qui retient les cieux et la terre pour ne pas descendre, et c'est Lui qui retient, avec Sa permission, le ciel pour ne pas tomber sur la terre. «Et parmi Ses signes le ciel et la terre sont maintenus par Son ordre» (S.30 / V.25)

La proximité d'Allah

Découle aussi de la foi en Allah, le fait de croire qu'Il est de Ses créatures proche et qu'Il les exauce ; Allah dit : «Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie» (S.2 / V.186)
L'Envoyé d'Allah a dit : «...Celui que vous invoquez est plus proche de l'un d'entre vous que ne l'est le cou de sa monture.» (Al Bukhari, Abû Dâwud et l'imam Ahmed)

Ce qui dans le Livre et la Tradition prophétique (Sunna) évoque la proximité d'Allah et Son omniprésence ne contredit en rien la transcendance ('Uluw) et la supériorité (Fawqiyya) d'Allah. C'est qu'il n'est rien qui Lui est semblable dans tous Ses attributs, Allah demeurant, dans Sa proximité, Elevé.

La parole d'Allah

La conviction que le Coran est la Parole révélée et increéée, fait partie de la foi en Allah et en Son Livre ; le Coran procède d'Allah et retourne à Lui. Il est réellement la parole d'Allah et non celle d'un autre. Allah l'a fait descendre sur Muhammad Dire que le Coran est la traduction (hikâya) et l'expression ('Ibâra) de la parole d'Allah ne peut être admis. Même lorsqu'il est récité ou consigné dans des feuillets (Masâhif), il n'en demeure pas moins la parole d'Allah exalté, au sens propre. C'est qu'une parole ne peut être attribuée réellement qu'à son énonciateur premier et non à son transmetteur. Le Coran est la Parole d'Allah, dans ses lettres (hurûf) et ses sens (ma'ânî) sans aucune dissociation possible entre ces derniers.

La vision d'Allah

De la foi en Allah, Ses livres. Ses anges et Ses Envoyés découle le fait de croire que, le Jour de la Résurrection, les croyants verront Allah, de leurs propres yeux, de la même manière qu'ils voient le soleil lorsque le ciel est serein sans nuage, et la lune à son plein quartier. Personne ne pourra leur usurper le droit de Le voir. Ils verront Allah - pureté à Lui - alors qu'ils seront dans les cours ('arasât) de la Résurrection, puis une fois au Paradis, comme Allah - pureté à Lui et exalté soit-Il - veut..

L'épreuve de la tombe et la résurrection

[L'épreuve de la tombe]
Croire au Jour ultime c'est ajouter foi à tout ce que le Prophète a transmis au sujet de l'épreuve de la tombe, du supplice ou de la félicité que l'homme vit.

L'homme est éprouvé dans sa tombe, Il lui est dit : «Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Et qui est ton Prophète ? » Allah affermit ceux qui croient, par une parole ferme, dans la vie de ce monde et dans la vie ultime. Le croyant dit : «Allah est mon Seigneur, l'Islam ma religion et Muhammad mon Prophète.»

Quant à celui qui doutait, il dit : « Heu... ! Heu... ! Je ne sais pas. Entendant les gens dire une chose, je l'ai à mon tour dite. »

C'est alors que d'une barre de fer, on [les anges Munkar et Nakîr] lui assène des coups tels qu'il pousse un cri qu'entendent toutes les créatures hormis les hommes ; si ceux-ci l'entendaient, ils en mourraient.

Cette épreuve finie, l'homme connaît la félicité ou le châtiment jusqu'au Jour de la grande résurrection.

[La résurrection]

Lorsque les âmes sont ramenées aux corps, c'est qu'a lieu la résurrection dont Allah parle dans Son Livre, ainsi que Son Envoyé [dans sa Tradition] et sur laquelle s'accordent les Musulmans. Les gens se lèveront de leurs tombes pour se tenir devant le Seigneur des univers, pieds-nus, nus et incirconcis. Le soleil s'approchera d'eux et ils seront noyés dans leur propre sueur. Les balances seront installées pour que soient pesées les œuvres des serviteurs. «Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux ; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. » (S.23 / V.102-103) Les feuillets [des actions] seront déployés. Les hommes recevront leur livret dans la main droite, dans la main gauche ou derrière leurs dos ; Allah - pureté à Lui et exalté soit-Il - dit : «Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son oeuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : "Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable".» (S.17 / V.13-14)

Allah demandera des comptes aux créatures. Leur parlant en secret. Il leur fera reconnaître leurs péchés, conformément à la description du Livre et de la Tradition [Sunna].

Aux négateurs [Kuffâr], Allah ne demandera pas des comptes de la même manière que ceux dont les bonnes et mauvaises œuvres seront pesées, car ils n'ont pas de bonnes actions. Leurs actes seront dénombrés et ils en seront informés. Ils les reconnaîtront et en seront rétribués.

Dans les cours de la résurrection se trouve le bassin du Prophète ; son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel. Ses récipients sont aussi nombreux que les étoiles du firmament. Sa longueur équivaut à la distance parcourue en un mois de marche, de même que sa largeur. Celui qui en boit une seule gorgée, ne connaîtra plus la Soif [1].

Menant au Paradis, le pont (Sirât) que les gens devront traverser [le Jour de la résurrection] est jeté sur l'Enfer; sa traversée est fonction des œuvres. Certains le franchiront en un clin d'oeil, d'autres à la vitesse de l'éclair éblouissant, d'autres comme le vent, d'autres comme le cheval de race, d'autres à la manière de celui montant un chameau, d'autres en courant, d'autres à la marche, d'autres en rampant. Il en est qui seront happés et jetés dans la Géhenne, car sur le Pont, des crochets de fer se saisissent des gens selon leurs œuvres. Celui qui franchira complètement le Sirât, entrera au Paradis. Quand les gens auront traversé le Sirât, ils seront retenus sur un [autre] pont (qantara) entre le Paradis et le Feu pour régler leurs comptes et être quittes les uns à l'égard des autres. Une fois purifiés, la permission leur est alors donnée d'entrer au Paradis.

Le premier à frapper à la porte du Paradis sera Muhammad et sa communauté sera la

première à y accéder.

[1] Hadith rapporté par Thawbân.

L'intercession du Prophète

L'Envoyé d'Allah aura droit à trois intercessions.

La première intercession se fera lorsque les Prophètes Adam, Noé, Ibrahim, Moussa et Issa fils de Maryam reculeront [devant la proposition que leur font les gens d'intercéder pour eux auprès d'Allah], alors Muhammad intercédera en faveur des gens pour que ceux-ci soient jugés.

La deuxième intercession se fera en faveur des gens du Paradis pour qu'ils puissent y avoir accès. Ce sont là deux intercessions qui lui ont été octroyées à l'exclusion des autres [Prophètes].

La troisième intercession se fera, quant à elle, en faveur de ceux qui méritent le [châtiment du] Feu. Cette intercession sera l'apanage de l'ensemble des Prophètes et des véridiques. Le Prophète intercédera pour que n'entrent pas en Enfer certains qui le méritent et pour qu'en sortent d'aucuns qui y ont été jetés. Allah, de par l'effet de Sa grâce et de Sa miséricorde, délivrera du Feu des gens sans intercession aucune. Lorsque les habitants de ce monde entreront au Paradis, une partie de celle-ci demeurera inhabitée. Allah créera alors des peuples et les y fera entrer.

Le détail de tout ce qui se rapporte à la vie ultime [la reddition des comptes, la rétribution, le châtiment, le Paradis, le Feu] a été mentionné dans les Livres révélés et dans les Traditions des Prophètes. La science héritée de Muhammad (comporte ce qui est de nature à satisfaire et à suffire [les gens]. Celui qui désire en savoir davantage, sera comblé.

La prédestination

Le groupe qui sera sauvé [à savoir les gens de la Tradition et du consensus] croit au destin dans le bien comme dans le mal. Cette croyance au destin comporte deux degrés, lesquels présentent chacun deux aspects :

Le premier degré revient à croire que Allah exalté connaît de par Sa science éternelle (Qadîm - Abadi) les œuvres des créatures, leurs états : Obéissances et désobéissances, subsistances (Rizq) et termes de vie (Ajal). Allah a ensuite consigné dans la Table protégée (Al-lawh Al-Mahfûd) les destinées des créatures.

Lorsqu' Allah créa la Plume (Qalam), II lui ordonna : « Ecris ! » et elle demanda «Que dois-je écrire ? » II dit : «Ecris ce qui, jusqu'au Jour de la Résurrection, aura lieu.» Aussi, ce qui atteint l'homme ne pouvait le manquer et ce qui le manque ne lui était pas destiné. L'encre des plumes a séché et les feuillets ont été rangés [1].

Le Très-Haut a dit : «Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans un Livre, et cela pour Allah est bien facile.» (S.22 / V.70)

Il a dit aussi : «Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah» (S.59 / V.22)

Cette prédestination (Taqdîr), qui procède de la science d'Allah, couvre les choses aussi bien dans leur totalité que dans leurs détails. Dans la Table protégée, est consigné ce qu'Allah a voulu. A la création du fœtus, et avant même d'y insuffler l'âme. Allah lui envoie un Ange qui a pour ordre d'inscrire quatre décisions : ce qui lui est imparti comme biens et nourriture (Rizq), son délai de vie, ses actes et sa condition heureuse ou malheureuse. [2]. Cette forme de la prédestination divine était jadis niée par les Qadarites extrémistes. Ses négateurs se font aujourd'hui rares.

Quant au deuxième degré, il réside dans le fait de croire en la puissante Volonté d'Allah, et en Son pouvoir universel; autrement dit au fait que ce que Allah veut, se produit, et que ce qu'Il ne veut pas, ne peut être. Il n'est de mouvement (Haraka) ni de repos (Sukûn), dans les cieux et dans la terre, qui ne procède de Sa Volonté, pureté à Lui. Dans Son Royaume, il n'est que ce qu'Il veut. Allah, Pureté à Lui, est Puissant sur toute chose, existante soit-elle ou non- existante. Il n'est sur terre ou dans les cieux de créature qui ne procède de Lui. Il n'est de Créateur ni de Seigneur en dehors de Lui. Aux serviteurs ('Ibâd), II a enjoint d'obéir à Lui ainsi qu'à Ses Envoyés, et II leur a interdit la rébellion (Ma'siyya). Allah - Pureté à Lui - aime les pieux, les bienfaisants et les justes. Il est satisfait de ceux qui ont cru et accompli des œuvres pies, mais II n'aime pas les négateurs, et n'agrée pas les pervers (fâsiq). Il n'ordonne pas la turpitude et n'accepte point l'infidélité de Ses serviteurs. Il n'aime pas non plus la corruption.

Les serviteurs sont les auteurs véritables des actes qui sont les leurs ; Allah est cependant le Créateur de leurs actes. [3] Par serviteur, il convient d'entendre aussi bien le croyant, le pieux, le prieur et le jeûneur que le négateur et le pervers. Les serviteurs ont une puissance sur leurs actes et ont une volonté, mais Allah est - conformément à Sa parole - le Créateur de leur pouvoir et de leur vouloir : «pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers» (S.81 / V.28-29)

C'est ce degré de la prédestination (Qadar) que nient les Qadarites appelés par le Prophète les « zoroastriens (Majûs) de cette communauté » [Ahmad] ; certains, parmi les gens confirmant la prédestination, exagèrent au sujet de ce degré, allant jusqu'à dépouiller le serviteur et de son pouvoir et de son choix, enlevant ainsi aux actes d'Allah et à Ses prescriptions (Ahkâm) leur sagesse et leur utilité.

[1] Hadith rapporté par Tirmidhi.

[2] Hadith rapporté par Mouslim.

[3] Lorsque le serviteur prie, jeûne ou pratique quelque bien ou mal c'est lui qui est l'auteur de ces actes, et il n'est aucun doute quant à cela ; II est libre d'agir en bien ou en mal, de faire ou ne pas faire ce qu'il veut. Le serviteur agit de par sa volonté et son pouvoir propres ; seulement Allah est Celui qui crée sa volonté (lrâda) et son pouvoir (Qudra) rendant possible son agir, c'est pourquoi est-ll en vérité le Créateur des actes du serviteur.

Les compagnons du Prophète

Les gens de la Tradition et du Consensus érigent en principe le fait de ne pas nourrir de mauvais sentiments ou de dire quelque mal des Compagnons de l'Envoyé d'Allah ; ils se conforment ainsi à cette parole d'Allah exalté : « Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : "Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancoeur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux". » (S.59 / V.10)

Ils se soumettent à l'ordre du Prophète qui a dit : « N'insultez pas mes Compagnons ! Car par Celui qui tient mon âme dans Sa main, si l'un de vous dépense en aumône l'équivalent en or du mont Uhud, [jamais] cela ne vaudra ni la poignée [en aumône] de l'un d'eux ni même la moitié. » [Ahmad, Al-Bukhârî, Muslim, Abu Dâwud, At-Tirmidhî et lbn Mâja].

Les gens de la Tradition et du Consensus agréent ce qui dans le Livre, la Tradition [Sunna] et le consensus, fait état de leurs mérites et de leurs degrés. Ils accordent précellence à ceux [des compagnons] qui ont supporté des dépenses et combattu [pour la cause d'Allah] avant le succès [Fath] - à savoir le pacte d'Al-Hudaybiyya - sur ceux qui auront agi de même, mais après. Ils donnent la préséance aux émigrés [Muhajirîn] sur les auxiliaires [Ansar], et croient que Allah a [réellement] dit aux combattants de Badr-lesquels étaient au nombre de trois cents et quelques hommes - : « Faites ce que vous voudrez ! Mon pardon vous est acquis. » [Al-Bukhârî et At-Tirmidhî], et qu'aucun de ceux qui ont fait acte d'allégeance, sous l'arbre, n'entrera en Enfer, conformément à la parole du Prophète ; ils étaient plus de mille quatre cents. Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui.

Ils attestent que ceux pour qui l'Envoyé d'Allah a annoncé le Paradis, y entreront ; c'est le cas des dix compagnons [auxquels cette annonce a été faite], ainsi que de Thâbit lbn Qays lbn Chams, etc..

Conformément à la Tradition notoire [Mutawâtir] remontant au calife 'Alî lbn Abî Talib (Radiya Allahou `Anhou) et à d'autres [compagnons], les gens de la Tradition et du Consensus reconnaissent que les meilleurs hommes de cette Communauté sont

respectivement, après le Prophète Abu Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Alî, comme cela est indiqué dans les Traditions (Athâr). Ils admettent que 'Uthmân a plus de mérite que 'Alî, les compagnons l'ayant élu [calife] en présence de celui-ci. [Telle est la position des gens de la Tradition et du Consensus] bien que des sunnites [Ahl-As-Sunna) - après s'être accordés sur Abu Bakr et 'Urnar - divergèrent au sujet de 'Uthmân et de 'Alî pour savoir lequel des deux était le meilleur ? Certains préférant 'Uthmân ou plaçant 'Alî après lui [dans l'ordre du mérite], d'autres soutenant que 'Alî est plus méritant et d'autres encore s'abstenant d'exprimer toute préférence. Les gens de la Tradition [Sunnites] finirent par unanimement donner la préséance à 'Uthmân sur 'Alî.

Bien que cette question des mérites de 'Uthmân et de 'Alî ne s'inscrive pas dans les fondements [de la religion], lesquels n'admettent pas d'opposition sous peine - selon la majorité des gens de la Tradition - de se voir taxé d'égaré, celui qui va à l'encontre de l'opinion unanime de la communauté, touchant le Califat, est accusé d'égarement. La majorité des gens de la Tradition croit que les califes, après l'Envoyé d'Allah sont dans l'ordre : Abu Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî. Celui qui récuse le califat de l'un d'eux, est plus fourvoyé que l'âne de sa propre famille.

Les gens de la Tradition et du Consensus aiment les membres de la famille de l'Envoyé d'Allah , les prennent pour alliés et se conforment à la recommandation de l'Envoyé d'Allah qui, le jour de Ghadîr Khumm, dit : « Craignez Allah au sujet de ma famille. » [rapporte par Mouslim] Il a dit également à son oncle paternel Al-'Abbâs qui se plaignit à lui que certains Quraychites traitaient durement les Béni Hâchim : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, ils ne croiront pas tant qu'ils ne vous aimeront pas pour Allah et en raison de votre parenté avec moi. » Il dit aussi : «Allah a choisi Béni Ismâ'îl et, parmi ces derniers. Il a choisi Kinâna et de ceux-là, Il a choisi Quraych et de ces derniers. Il a choisi Béni Hâchim et de ceux-ci. Il m'a élu»

Ils prennent pour alliées les épouses de l'Envoyé d'Allah , mères des croyants, et croient qu'elles seront aussi ses épouses dans la vie ultime; leur estime va en premier à Khadîja (Radiya Allahou `Anha), qui le Prophète eut la plupart de ses enfants, qui fut la première personne à croire en lui et à le soutenir [dans sa mission] et qui occupa dans son cœur un haut degré.

Leur affection va aussi à la véridique [Siddîqa : 'Âicha] fille du véridique [Abu Bakr] - que'Allah soit satisfait d'elle. Le Prophète () a dit à son propos : « Le mérite de 'Â'icha sur les autres femmes est comparable à celui du pain cassé et trempé de bouillon (Tharid) sur toutes les autres nourritures. »

Ils désavouent les Rafida [les hérétiques] qui haïssent les Compagnons et les insultent, ainsi que les adversaires de la famille du Prophète [Nawâsib], qui lui portent préjudice en paroles ou en actes.

Ils se taisent sur les litiges qui opposèrent les Compagnons, soutenant que les narrations (Athâr) qui mettent en avant leurs méfaits sont pur mensonge ou ont été ajoutées, tronquées, déformées. Et que même lorsque ces narrations sont authentiques, l'on ne peut

en vouloir aux compagnons, lesquels fournissaient un effort d'interprétation [Mujtahidûn] qui pouvait être juste ou erroné.

[Les gens de la Tradition et du Consensus] ne croient pas, pour autant, que les Compagnons ne commettent pas de péchés véniels ou majeurs ; ces derniers peuvent, de manière générale, fauter, mais leurs [bons] antécédents ainsi que leurs vertus leur font mériter le pardon [divin], pour autant qu'ils aient péché. Allah leur pardonne ce qu'Il ne pardonne pas à leurs successeurs. La parole prophétique a établi qu'ils représentent « le meilleur siècle » et que la poignée [en aumône] de l'un d'eux a préséance sur l'équivalent en or du mont Uhud dépensé par les générations suivantes. Qui plus est, si l'un d'eux avait commis quelque péché, il s'en est repenti, a fait des oeuvres bonnes qui l'ont effacé, a été absous en raison de ses antécédents ou parce que le Prophète a intercédé en sa faveur - les compagnons méritant plus que quiconque son intercession - ou bien encore a été éprouvé [ici-bas] pour expier sa faute.

S'il en est ainsi pour les péchés incontestables, qu'en serait-il alors des questions où ils firent preuve d'effort d'interprétation (Ijtihâd) : Celui qui a raison [parmi eux] a droit à deux récompenses et celui qui s'est trompé, a une seule récompense et son erreur est excusée.

Ce qui, des actes de certains d'entre eux, est blâmable, est négligeable, au regard de leurs mérites comme la foi en Allah et en Son Envoyé, le combat sur la voie d'Allah, l'émigration, le soutien [à la religion d'Allah], le savoir utile [dispensé par eux] et les bonnes œuvres [accomplies par eux]. Celui qui examine, avec discernement, leur biographie, ainsi que les mérites dont Allah les a comblés, sait de science certaine, qu'ils sont, après les Prophètes, les créatures les plus accomplies. Ils sont uniques et figurent la fine fleur de toutes les générations de cette communauté, laquelle est la meilleure communauté et la plus noble auprès d'Allah, Exalté soit-ll.

Des prodiges

Les gens de la Tradition [Sunna] croient aux prodiges [des saints], aux choses extraordinaires accomplies par eux - de par la volonté divine - dans les domaines des sciences, des dévoilements des réalités cachées [Mukâchafa], ainsi qu'aux différents pouvoirs et influences dont ils sont dotés.

Ainsi en est-il des prodiges qui eurent lieu sous les communautés anciennes, et dont la sourate « la Caverne » et d'autres encore font état, mais aussi de ceux imputés aux compagnons, à leurs suivants et aux autres générations, prodiges qui subsisteront [dans la communauté] jusqu'au Jour de la résurrection.

La conformité à la Sunnah du Prophète

Les gens de la Tradition et du Consensus se conforment au modèle de l'Envoyé d'Allah , dans leur vie intime comme dans leur vie publique ; ils suivent la voie balisée par les précurseurs parmi les émigrants et les auxiliaires, et observent à la lettre la recommandation de l'Envoyé d'Allah qui dit : «Accrochez-vous à ma Tradition et à celle des califes orthodoxes et bien dirigés, après moi. Attachez-vous y et ne la quittez pas. Méfiez-vous des innovations, car toute innovation est cause d'égarement. » [Ahmad, Muslim, lbn Mâja et An-Nasâi].

Ils savent que la parole la plus véridique est la Parole d'Allah et que la meilleure direction est celle de Muhammad ; aussi préfèrent-ils la Parole d'Allah à celle des gens les meilleurs et donnent préséance à la guidance de Muhammad sur toute autre guidance. D'où leur désignation par « les gens du Livre et de la Tradition ».

Ils ont aussi été appelés « Gens du consensus », car le consensus [Jamâ'a] revient à se réunir, et son antonyme c'est la division [Furqa], même si ce terme [Jamâ'a] désigna par la suite toute assemblée de gens.

Le consensus [Ijmâ'] constitue le troisième fondement sur lequel s'appuient la science et la religion.

C'est à l'aune de ces trois fondements [le Livre, la Tradition et le consensus], que les gens de la Tradition et du Consensus jugent tout ce qui, des actes tant intérieurs qu'extérieurs des gens, se rapporte à la religion.

Le seul consensus qui existe est celui des pieux prédécesseurs [Salaf Sâlih], car après eux s'amplifièrent et se répandirent dans les rangs de la Communauté les désaccords.

La prescription du bien et
la proscription du blâmable

Les gens de la Tradition et du Consensus - en sus de leur foi dans tous les fondements précédents - ordonnent le bien [Ma'rûf] et interdisent le blâmable [Munkar] conformément aux prescriptions de la Charî'a. Ils considèrent que l'on est tenu de s'acquitter du pèlerinage et du combat sur la voie d'Allah [Jihâd], d'assister aux prières du vendredi et des fêtes, avec tous les gouverneurs, que ces derniers soient pieux ou pervers. Ils veillent à prendre part à la prière en groupe [Jamâ'ât], pratiquent le devoir de conseiller [Nasîha] la Communauté et croient au sens de cette parole du Prophète : «Le croyant par rapport au croyant est comme la construction dont tous les éléments se soutiennent. » (II fit en même temps croiser ses doigts). [Al-Bukhârî, Muslim, At-Tirmidhî et An-Nasâ'î], ainsi qu'à cette autre parole du Prophète : «L'image des croyants dans les liens d'amour, de miséricorde et de compassion qui les unissent les uns aux autres est celle du corps : dès que l'un de ses membres se plaint de quelque mal, tout le reste du corps accourt à son secours par la veille et la fièvre. » [Muslim].

Ils commandent la patience face à l'épreuve, la gratitude dans l'aisance et l'acceptation du sort [Qadâ]. Ils appellent aux nobles caractères et aux bonnes actions et croient à cette parole du Prophète : « Les croyants qui ont la foi la plus accomplie sont ceux qui jouissent de la meilleure moralité. » [Rapporte par Abou Dawoud, Attirmidhi, Ahmad et il est dans Sahih al Jami']

Ils incitent [le musulman] à respecter les liens de parenté même si ses proches parents ne le font pas [à son égard], à faire preuve de libéralité avec celui qui ne le fait pas avec lui et à pardonner à celui qui lui fait du tort.

Ils ordonnent la piété filiale, le respect des liens du sang, le bon voisinage, la bienfaisance envers les orphelins, les indigents, le voyageur de passage et la compassion envers l'esclave. Ils interdisent la vanité, l'injustice et de traiter autrui avec arrogance à bon droit ou non.

Ils ordonnent les vertus morales éminentes et interdisent les mauvaises mœurs.

Tout ce qu'ils affirment ou font procède de leur conformité au Livre et à la Tradition [Sunna]. Leur voie est celle de la religion de l'Islam avec laquelle Allah a envoyé Muhammad . Mais ce dernier a averti sa communauté qu'elle allait [après lui] se diviser en soixante-treize groupes [firqa], lesquels seraient tous voués au Feu à l'exclusion d'un seul, celui du consensus [Jamâ'a].

Ce dernier est celui que le Prophète désigne dans ce hadith : «Ce sont ceux qui se conforment au modèle que moi et mes compagnons incarnons [aujourd'hui]. »

Ce groupe qui se tient fermement à l'Islam pur est représenté par les gens de la Tradition et du Consensus, il compte en son sein les véridiques, les martyres et les pieux, mais aussi les flambeaux de la guidance qui dissipent les ténèbres et dont les vertus sont mémorables.

De ce groupe émergeront ceux qui ont [d'Allah] l'assurance de la victoire et à propos desquels le Prophète a dit : « Un groupe de ma Communauté ne cessera d'être dans la vérité et d'avoir le dessus jusqu'au Jour de la résurrection, celui qui s'opposera à lui ou l'abandonnera, ne lui causera aucun préjudice. » [rapporte par Mouslim, Abou Dawoud et d'autres].

Allah ! Fait que nous soyons des leurs, n'imprime aucune déviation à nos cœurs après nous avoir guidés, accorde-nous une miséricorde émanant de Toi ! Certes, Tu es le Dispensateur de toutes les grâces. Allah Seul sait.

[Ô Allah] prie sur Muhammad, sa famille et ses compagnons et salue-les d'un salut abondant !